



Université Le Havre Normandie
25, rue Philippe Lebon
BP 1123
76063 LE HAVRE CEDEX

VERIFICATION ET MAINTENANCE DES MOYENS DE SECOURS DES BATIMENTS DE L'UNIVERSITE LE HAVRE NORMANDIE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC) Marché n° 26 900 11

Date limite de réception des plis : **03/11/2026 – 12 H 00**

Une **visite obligatoire** de l'ensemble des sites est fixée au : **21/10/2026 à 9 h 00 sur le site de l'IUT
Caucriauville**

Adresse du pouvoir adjudicateur

Université Le Havre Normandie
25, rue Philippe Lebon
BP 1123
76063 LE HAVRE CEDEX
Siret : 197.627.623.00097

Profil acheteur (WEB)

Adresse internet du pouvoir adjudicateur
<https://www.univ-lehavre.fr/>
Adresse de la plateforme de dématérialisation
<https://www.marches-publics.gouv.fr>
Numéro d'assistance de PLACE
+33 (0)1 76 64 74 07

Sommaire

1	Identification de l'organisme qui passe le marché.....	3
2	Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur	3
3	Objet du marché.....	3
4	Forme, procédure de passation, allotissement, nomenclature	3
4.1	Procédure.....	4
4.2	Allotissement	4
4.3	Forme	4
4.4	Nomenclature de fournitures homogènes	5
5	Lieu d'exécution	5
6	Conditions de la consultation	5
6.1	Nature et étendue des travaux	5
6.2	Variantes	5
6.3	Délai de validité des offres.....	6
6.4	Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services (le cas échéant).....	6
7	Durée du marché.....	6
8	Visite des locaux	6
9	Contitution du dossier de la consultation	6
10	Présentation des candidatures et des offres.....	7
10.1	Pièces de la candidature	7
10.2	Pièces de l'offre.....	8
10.3	Echantillons	9
11	Sélection des candidatures et jugement des offres	9
12	Documents justificatifs avant attribution.....	10
13	Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	10
14	Conditions de délai	Erreur ! Signet non défini.
15	Autres renseignements	11
15.1	Modalités de communication entre l'ULHN et les candidats :	11
15.2	Renseignements complémentaires.....	12

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

A ☐ TRAVAUX

B ☐ FOURNITURES

C ☒ SERVICES

1 Identification de l'organisme qui passe le marché

1 ☐ Etat 2 ☐ Région 3 ☐ Département 4 ☐ Commune

5 ☒ Etablissement public national* 6 ☐ Etablissement public territorial 7 ☐ Autres

* Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

2 Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Nom de l'organisme : Université Le Havre Normandie	Pouvoir Adjudicateur représenté par Le Président	
Adresse : 25, rue Philippe Lebon – BP 1123	Code postal : 76063	
Ville : LE HAVRE	Pays (autre que la France) :	
Téléphone : 02.32.74.40.00	Poste : 02.32.74.40.13	
Télécopieur : 02.32.74.42.95	Adresse de courrier électronique (courriel) : Daf-poleachats@univ-lehavre.fr pour les questions administratives et techniques.	Adresse internet (U.R.L.) :

3 Objet du marché

Le présent marché a pour objet la réalisation de l'ensemble des opérations de vérification et de maintenance des moyens de secours de l'ensemble des sites de l'Université Le Havre Normandie.

Les différents sites sont :

- ◆ Site Lebon (25, rue Philippe Lebon et rue Jean-Jacques Rousseau) ;
- ◆ Site Frissard (quai Frissard, rue Bellot et rue de Prony) ;
- ◆ Site Caucriauville (rue Boris Vian).

Le présent contrat concerne la maintenance préventive et corrective des moyens de secours. Le descriptif des prestations attendues pour chaque lot figure dans les CCTP de référence, soit :

- ◆ Un CCTC (Cahier des Clauses Techniques Communes) commun à tous les lots.
- ◆ Un CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) spécifique à chaque lot.

Dans le cadre des visites de **maintenance corrective**, **2 familles de matériel** ont été définies :

- ◆ Famille 1 : les éléments dit vitaux sur prestation globale et forfaitaire (DPGF 2)
- ◆ Famille 2 : les éléments dit courants avec intervention sur Bordereau de Prix Unitaire (BPU).

4 Forme, procédure de passation, allotissement, nomenclature

4.1 Procédure

Le présent contrat est un marché passé selon la procédure d'appel d'offre ouvert en l'application des articles L.2124-2 et R.2124-1 et R.2124-2 du Code de la commande publique.

4.2 Allotissement

Le marché est alloti en 8 lots :

Lot	Désignation	Site
Lot 1a	Maintenance des SSI, de marque Siemens et du désenfumage asservi	Site Lebon
Lot 1b	Maintenance des SSI, de marque Chubb et du désenfumage asservi	Site Frissard Bâtiment Bellot (bât. n°12)
Lot 1c	Maintenance des SSI, de marque Nugelec et du désenfumage asservi	Site Frissard – Bâtiment Prony (bât n°13)
Lot 1d	Maintenance des SSI, de marque Def et du désenfumage asservi	Site Caucriauville – Bâtiment IUT (bât n°15)
Lot 1e	Maintenance des SSI, de marque Siemens et du désenfumage asservi	Site Frissard – Bâtiment IUT (bât n°14)
Lot 1f	Maintenance des SSI de marque Def et du désenfumage asservi	Site Frissard – Bâtiment ISEL/PIL (bât n°11)
Lot 2	Maintenance du désenfumage naturel non-asservi	Site Lebon-Frissard-Caucriauville
Lot 3	Maintenance du groupes électrogènes de sécurité	Site Lebon

Possibilité de présenter une offre pour ☒ un lot ☒ plusieurs lots ☒ l'ensemble des lots

4.3 Forme

Le présent contrat est un accord-cadre « mixte » alloti comprenant une partie traitée sous la forme d'un marché ordinaire et une partie traitée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande.

Les prestations relevant de la partie « marché ordinaire et forfaitaire » sont :

- Maintenance préventive et corrective selon les stipulations des CCTP de chaque lot.
 - . Pour la maintenance préventive : DPGF 1
 - . Pour la maintenance corrective de la famille 1 : DPGF 2

Les prestations relevant de l'accord-cadre à bons de commande sont :

- Prestations sur Bordereau des Prix Unitaires, réparation et intervention non compris dans la maintenance corrective suivant devis du Titulaire du lot : BPU 1

La partie « **accord-cadre à bons de commande** » correspond à un accord-cadre sans minimum et avec maximum passé en application des articles L.2125-1 1, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique, et qui s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande. Pour l'ensemble des lots, il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire.

Lot	Désignation	Montant € HT maximum global, reconductions comprises
1a	Maintenance des SSI, de marque Siemens et du désenfumage asservi	100 000,00
1b	Maintenance des SSI, de marque Chubb et du désenfumage asservi	30 000,00
1c	Maintenance des SSI, de marque Nugelec et du désenfumage asservi	30 000,00
1d	Maintenance des SSI, de marque Def et du désenfumage asservi	30 000,00
1e	Maintenance des SSI, de marque Siemens et du désenfumage asservi	70 000,00
1f	Maintenance des SSI de marque Def et du désenfumage asservi	30 000,00
2	Maintenance du désenfumage naturel non-asservi	30 000,00
3	Maintenance du groupes électrogènes de sécurité	30 000,00

L'accord-cadre ne comporte pas de seuil minimum et comporte un seuil maximum par lot, période de reconduction comprise.

Ce seuil maximum n'engage pas le pouvoir adjudicateur.

4.4 Nomenclature de fournitures homogènes

Classification CPV :

50324100-3 Service de maintenance des systèmes

75250000-3 Service d'incendie et de secours

75251110 Service de prévention des incendies

31121000-0 Groupes électrogènes

31121200-2 Groupes électrogènes à moteurs à allumage par étincelle

Nomenclature de fournitures homogènes :

BE.13 réparation et maintenance des équipements de sécurité

5 **Lieu d'exécution**

LE HAVRE (76), Seine-Maritime, FRANCE : Université Le Havre Normandie, sites Lebon, Frissard, Caucriauville.

6 **Conditions de la consultation**

6.1 Nature et étendue des travaux

Les prestations sont détaillées dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières.

6.2 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

6.3 Délai de validité des offres

Le Délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

6.4 Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services (le cas échéant)

Les entreprises candidates peuvent présenter une offre seule ou sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire conformément aux dispositions des articles R.2142-19 et R.2142-20 du code de la commande publique. Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché (article R.2142-23 du code de la commande publique). Toutefois, conformément à l'article R.2142-21 du code de la commande publique, les candidats sont informés qu'il leur est interdit de présenter pour le marché ou certains de ses lots plusieurs candidatures en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

7 Durée du marché

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 01/01/2027 ou à la date de notification si elle est postérieure. L'accord cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme.

Le nombre de période de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du marché, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

8 Visite des locaux

La visite se déroulera de la façon suivante :

- 9 h 00 : sur le site de l'IUT de Caucriauville – Accueil - 32 rue Boris Vian – Le Havre,
- puis sur le site Lebon – Accueil – 25 rue Philippe Lebon – Le Havre,
- enfin, sur le site Frissard – Accueil de l'IUT - site Frissard – Quai Frissard – Le Havre

A l'issue de la visite, il sera remis un récépissé de visite.

Les entreprises doivent s'inscrire à la visite en envoyant un mail à : daf-poleachats@univ-lehavre.fr

9 Constitution du dossier de la consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de consultation ;
- Le CCAP ;
- Les CCTP et leurs annexes 1 ;
- Le CCTC et ses annexes 1 & 2
- Les DC1, DC2, ou DUME
- Les Décompositions du Prix Général et Forfaitaire (DPGF) :
- Les bordereaux de prix (BPU) pour chaque lot,
- Les cadres de réponse technique pour chaque lot ;
- Les Devis Quantitatifs Estimatifs pour chaque lot.

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Indiquer le département Seine-Maritime et la référence du marché « 26-900-11 », cliquer sur lancer la recherche, puis cliquer sur l'onglet  « accéder à la consultation », sélectionner « dossier de consultation »

et compléter le formulaire d'inscription. Vous recevrez ainsi automatiquement toutes les informations transmises par l'université durant le temps de publicité.

Aucune demande d'envoi du dossier papier ou sur support physique électronique n'est autorisée.

L'acheteur public se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

10 Présentation des candidatures et des offres

Les candidatures et/ou offres seront présentées en langue française.

10.1 Pièces de la candidature

Désignation des pièces	Pour le candidat seul	Pour le Groupement
Une déclaration de candidature (formulaire DC1 ou équivalent) ou DUME	Oui	Oui présenté par le Mandataire ou tous les membres du groupement en l'absence de pouvoir ou DUME En cas de groupement : Habilitation du mandataire pour représenter les autres membres
DC2 ou équivalent	Oui	Oui pour chacun des membres
Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique (DC2)	Oui	Oui pour chacun des membres
Attestation de régularité fiscale de moins de 6 mois	Oui	Oui pour chacun des membres
Attestation de vigilance de moins de 6 mois (URSSAF)	Oui	Oui pour chacun des membres
Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail (article D.8254-2 du code du travail)	Oui	Oui pour chacun des membres
Une déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que le candidat ou chaque membre du groupement n'entre dans aucune des interdictions des articles L.2141-1 à L.2141-5 ou aux articles L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la commande publique	Oui	Oui pour chacun des membres
Une copie du ou des jugements prononcés, si l'entreprise est en redressement judiciaire	Oui	Oui si un membre du groupement est concerné
La liste des principales prestations équivalentes au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le	Oui	Oui pour chacun des membres

destinataire public ou privé : joindre des références contrôlables		
Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années	Oui	Oui pour chacun des membres
Qualification professionnelle ou références similaires ou références relatives à des prestations équivalentes permettant de juger l'adéquation du niveau de capacités professionnelles et techniques du candidat.	Oui	Oui pour chacun des membres
Pour le lot 2, Le titulaire devra détenir une qualification I17F17 délivrée par l'APSA ou QUALIBAT n°5444 ou encore une qualification équivalente reconnue dans l'Union Européenne.	Oui	Oui pour au moins un des membres

En cas de recours à la sous-traitance, le candidat doit produire les mêmes documents concernant le ou les sous-traitants sauf le DC1 et compléter le DC4.

Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir les attestations délivrées par les organismes de leur état d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

ATTENTION : le candidat devra présenter les pièces ci-dessus ou tout moyen de preuve équivalent ; les documents fournis par le candidat devront permettre d'apprécier sa capacité à assurer les travaux prévus.

10.2 Pièces de l'offre

Le candidat transmet à *minima* :

- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF 1 & 2) dûment complétée au format Pdf et excel
- Les bordereaux de prix (BPU 1) dûment complétés au format Pdf et excel
- Le cadre de réponse technique (1 par lot)
- Un devis quantitatif estimatif par lot dûment complété au format Pdf et excel.
- Le bon de visite des locaux

Les autres documents du dossier de consultation qui sont à accepter sans modification ne sont pas à rendre avec l'offre.

Le dossier sera transmis au moyen d'un seul pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

Lorsqu'un candidat constatera une erreur dans le dossier de consultation et estimera qu'elle mérite d'être rectifiée, il présentera son offre en décomposant son détail estimatif en deux parties.

L'acte d'engagement n'est pas requis au stade du dépôt des offres. Il sera établi avec le candidat retenu à l'issue de la procédure. Il n'est donc pas demandé aux candidats d'en créer un.

10.3 Echantillons

Sans objet

11 Sélection des candidatures et jugement des offres

L'ouverture des plis n'est pas publique, les candidats n'y sont pas admis.

L'Université Le Havre Normandie se réserve la possibilité, conformément aux dispositions de l'article R.2161-4 du Code de la commande publique d'examiner les offres avant les candidatures.

Dans ce cas, si l'analyse de la candidature de l'attributaire pressenti conduit à constater qu'il ne peut pas justifier la régularité de sa situation administrative ou qu'il n'a pas démontré ses capacités professionnelles, techniques et financières dans le délai imparti, son offre est rejetée. La même vérification est alors effectuée en ce qui concerne le soumissionnaire dont l'offre est classée immédiatement après la sienne. Si nécessaire, cette procédure est reproduite tant qu'il subsiste des offres classées.

Sélection des candidatures :

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'Université constate que des pièces dont la production est réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter les documents ou informations transmises.

A l'issue de cette phase éventuelle, seuls les candidats habilités à candidater aux marchés publics et présentant des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes sont admis.

Jugement des offres :

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique selon les critères indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Le jugement des offres des candidats ayant été déclarés admis sera effectué dans les conditions prévues à l'article R.2152-6 du code de la commande publique.

Les offres régulières, acceptables et appropriées, et qui n'ont pas été rejetées en application des articles R.2152-3 à R.2152-5 du code de la commande publique, sont classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution ci-dessous avec leur pondération :

Critère	Pondération
Prix <u>Sous-critères :</u> ✓ DPGF 1 : Maintenance préventive : 15 % ✓ DPGF 2 : Maintenance corrective (famille1) :15 % ✓ Devis Quantitatif Estimatif (famille 2) : 15 %	45 % Pondéré en fonction de l'offre la plus économique selon la formule suivante : (offre la plus économique/l'offre du candidat) * 45
Valeur technique : <u>Sous critères :</u> ✓ Méthodologie maintenance préventive : 10 % ✓ Méthodologie maintenance corrective : 10 % ✓ Service informatique, portail informatique de suivi de nos systèmes de sécurité : 5 %	25 %
Moyens humains	15 %
Délais	10 %
Environnement	5 %

Offre anormalement basse : Dans le cadre d'une offre dont le prix est manifestement sous-évalué et de nature à compromettre la bonne exécution du marché, le pouvoir adjudicateur fera application des articles R.2152-3 à R.2152-5 du code de la commande publique et demandera que l'entreprise fournisse des précisions et justifications sur le montant de son offre, de manière globale et/ou par postes travaux identifiés.

Si, après vérification des justifications fournies par l'entreprise, le pouvoir adjudicateur établit que l'offre est anormalement basse, il la rejettera.

Le candidat joindra à l'appui de son offre tout document permettant au pouvoir adjudicateur d'analyser les critères énoncés.

Une note sera attribuée à chaque critère selon le pourcentage indiqué. Le classement final des offres s'effectuera en fonction de la note globale obtenue. Conformément à l'article R.2152-6 du Code de la commande publique, les offres sont classées par ordre décroissant. Le marché est attribué au candidat ayant obtenu la meilleure note, sous réserve qu'il ait produit les pièces prévues au R.2144-3 du Code de la commande publique.

Dès que la commission de marché a fait son choix sur les candidatures ou sur les offres, le pouvoir adjudicateur avise tous les candidats du rejet de leurs candidatures ou de leurs offres. Un délai d'au moins onze jours doit être respecté entre la date à laquelle la décision est notifiée aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue et la date de signature du marché (R.2182-1 et R.2182-2 du code de la commande publique).

12 Documents justificatifs avant attribution

Conformément aux articles R.2143-5 à R.2143-14 du Code de la Commande Publique, l'entreprise retenue par l'Université Le Havre Normandie ne pourra devenir Titulaire du marché qu'à la condition de transmettre avant sa signature et dans le délai fixé par l'Université Le Havre Normandie :

- Les pièces prévues aux articles D.8222-5 (cocontractant établi en France) ou D.8222-7 et D.8222-8 (cocontractant établi à l'étranger) du Code du Travail, qui sont à produire tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, et le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D.8254-2 à D.8254-5 du Code du Travail) ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique).
- Une attestation d'assurance

Dans le cas où l'entreprise retenue ne produirait pas ces documents dans le délai imparti, son offre sera rejetée sans autre formalité.

13 Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidatures et les offres seront transmises par voie électronique.

Dans l'hypothèse, où le soumissionnaire effectue plusieurs dépôts successifs en réponse à la consultation, seul le dernier dépôt pourra être pris en compte. Les dépôts précédents sont refusés.

Le dernier dépôt sur la plateforme doit par conséquent toujours contenir la totalité des documents et informations demandées et pas seulement un complément au dépôt précédent.

Les plis transmis sont horodatés. Tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limites de dépôt, sera considéré comme remis hors délai.

Les plis sont à transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Indiquer le département Seine Maritime et la référence du marché 26-900-11 puis cliquer sur lancer la recherche. Sur la page de la consultation qui s'affiche cliquer sur  "accéder à la consultation", puis aller à la rubrique " dépôt ".

Le candidat devra se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponibles sur le site. Le candidat est invité à préparer le dépôt de sa réponse dématérialisée dans un délai raisonnable avant la date et l'heure limites de remise des plis.

Un guide d'utilisation à destination des entreprises est disponible sur le site dans l'onglet «aide». En cas de difficultés, il est possible de contacter le support «clients» au **01.76.64.74.07** (<https://www.marches-publics.gouv.fr/index.php?page=entreprise.EntrepriseAide>) ou **par courriel** à l'adresse suivante : place.support@atexo.com

Possibilité de remettre une copie de sauvegarde :

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement le nom du candidat ainsi que les mentions « copie de sauvegarde », « identification de la procédure concernée » et « ne pas ouvrir ».

Le pli contenant la copie de sauvegarde doit être envoyé à l'adresse postale suivante :

Marché 26 900 11 : Vérification et maintenance des moyens de secours des bâtiments de l'Université Le Havre Normandie

« COPIE DE SAUVEGARDE - Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis »

Université Le Havre Normandie – Direction des Affaires Financières - Pôle Achat et Marchés publics
25, rue Philippe Lebon – BP 1123
76063 LE HAVRE CEDEX

Format des fichiers

Les pièces transmises par le candidat doivent être présentées dans un format de fichiers largement disponible : .zip, word, excel, pdf, rtf, dwg, autocad

Virus informatique

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

14 Autres renseignements

14.1 Modalités de communication entre l'ULHN et les candidats :

Depuis le 1er janvier 2010, conformément à l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est plus obligatoire.

Toutefois, l'ULHN attire l'attention des candidats sur le fait que l'identification permet d'être tenu informé automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées aux documents de la consultation.

Le mode de communication choisi par l'ULHN pour communiquer avec les candidats pendant la consultation est la plateforme de dématérialisation PLACE, dont l'accès est gratuit.

L'ULHN entend utiliser la plateforme pour répondre aux questions qui lui seront posées et pour informer les candidats d'éventuelles modifications ou ajouts aux documents de la consultation. Or, seuls les candidats ayant fourni une adresse valide pourront être avisés de ces événements.

A ce titre, l'adresse électronique du candidat doit être valide et sera utilisée par l'ULHN comme l'adresse électronique pour communiquer dans le cadre de la procédure et jusqu'à la fin de celle-ci.

Aussi, il est fortement recommandé aux personnes téléchargeant les documents de la consultation de renseigner sur le site de dématérialisation le formulaire d'identification destiné à permettre de leur transmettre les renseignements complémentaires éventuels, et à s'assurer que les courriels provenant de cette plateforme ne sont pas classés dans la rubrique « spam » de sa messagerie électronique.

L'ULHN décline donc toute responsabilité pour le cas où un candidat non inscrit n'aurait pas eu connaissance d'une modification, quand bien même cette méconnaissance aboutirait au rejet de son offre. Dans le cas de non-identification, il appartiendra aux candidats de récupérer, par leurs propres moyens, les informations communiquées.

14.2 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite, 7 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

*